

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} Marie Salima Moyard, Anne Emery-
Torracinta, Lydia Schneider Hausser, Prunella
Carrard

Date de dépôt : 7 mai 2012

Proposition de motion

Rénovations énergétiques des bâtiments : améliorons les conditions-cadres pour l'application de la loi sur l'énergie !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'objectif adopté par le canton de la « société à 2 000 watts » à l'horizon 2050 ;
- les objectifs 01 « Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton » (« 2012 : poursuite des actions dans le but d'atteindre un taux de rénovation de 2% par an »), 02 « Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO₂ de l'Etat » et 11 « Sensibiliser la population aux problématiques environnementales » du domaine *Energie et environnement* du programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat ;
- l'abandon par le canton de Genève et la Confédération helvétique de l'énergie nucléaire ;
- les perspectives de création d'emplois et d'augmentation de la qualité de vie liées à une société résolument respectueuse de l'environnement ;
- le rôle crucial joué par les économies d'énergie dans l'atteinte de l'objectif de la « société à 2 000 watts » ;
- la très importante part des émissions de CO₂ (38% en 2009) produites par le parc immobilier genevois, notamment en raison de ses mauvaises performances énergétiques moyennes ;
- l'absolue nécessité d'accélérer le taux de rénovation du parc immobilier genevois pour atteindre la « société à 2 000 watts » ;

- le manque d'informations sur les performances énergétiques actuelles du parc immobilier genevois ;
- le manque d'informations sur le prix réel d'un assainissement énergétique du parc immobilier genevois ;
- les coûts engendrés par l'assainissement du parc immobilier genevois ;
- le manque d'informations à destination du grand public et des propriétaires immobiliers sur les possibilités, les devoirs et les contraintes dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- le manque de coordination entre les nombreux acteurs présents dans le domaine de la rénovation énergétique (scientifiques de l'UNIGE, métiers du bâtiment, énergéticiens, organe de surveillance du SCANE, bureaux d'audit énergétique, grand public, etc.) ;

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer une évaluation et un suivi des performances énergétiques actuelles du parc immobilier genevois et à évaluer le coût total nécessaire pour rendre ce parc énergétiquement efficient pour atteindre l'objectif cantonal d'une « société à 2 000 watts » ;
- à créer un « Guichet unique rénovation énergétique des bâtiments » coordonnant les nombreux acteurs, informant les professionnels du secteur et le grand public et les conseillant parmi les nombreuses possibilités et contraintes dans le cadre des rénovations énergétiques ;
- à renforcer l'information au grand public sur le poids énergétique du parc immobilier genevois, l'importance de sa rénovation et de son entretien et l'importance des éco-gestes des habitant-e-s pour faire diminuer l'empreinte écologique du parc genevois ;
- à promouvoir et renforcer la formation à tous les niveaux des métiers dans ce secteur d'avenir ;
- à étudier l'opportunité, en termes d'efficacité, de créer un fonds de subvention unique, qui fusionne les fonds existants (SIG Eco21 et Ecoclimat, « fonds pour les privés », « fonds pour les collectivités publiques », Chèque-énergie) ;
- à augmenter de manière adéquate les moyens du service cantonal de l'énergie (ScanE), afin de faire face aux défis actuels et futurs imposés par la loi.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat a fixé comme objectif une « société à 2 000 watts » à l'horizon 2050. Tout projet ambitieux mérite des outils adaptés et des solutions simples et pratiques. En 2009, la loi sur l'énergie (Len) a été acceptée par le peuple genevois. Déjà à cette occasion, le parti socialiste genevois n'avait pas manqué de souligner que la réforme se faisait en grande partie sur le dos des locataires, ce qui n'était pas juste. Toutefois, le PS genevois s'est historiquement toujours battu et se bat aujourd'hui constamment pour parvenir à une société plus respectueuse de l'environnement.

Dans cette optique, un survol des dispositifs existants encourageant les économies d'énergie nous montre la complexité du système, avec notamment des procédures complexes et une multitude de fonds destinés à des interlocuteurs différents et alimentés par des sources variées. En outre, les données existantes sur les performances énergétiques des bâtiments manquent. Une des raisons du manque de données se trouve dans la surcharge chronique de travail du service cantonal de l'énergie (ScanE) sous-doté en personnel et manquant de spécialistes, dans les métiers de l'énergétique et du bâtiment, à même de réaliser l'évaluation et la rénovation des bâtiments.

Pour remédier à ces faiblesses et faire en sorte que la loi sur l'énergie puisse produire les effets à la hauteur des ambitions qui lui ont été fixées par la population et le monde politique, des mesures doivent être prises aujourd'hui. Ces mesures s'articulent autour de quatre axes principaux complémentaires et indissociables : évaluation, information, formation et simplification.

L'axe de l'évaluation est le premier dans la chaîne menant à une meilleure performance énergétique du parc immobilier genevois. Le DSPE, notamment par le biais du ScanE mandatant éventuellement une commission externe (en lien avec l'UNIGE), doit mettre en place une évaluation systématique du parc énergétique genevois. En outre, les coûts engendrés pour rendre le parc immobilier genevois énergétiquement efficient doivent être évalués. Sans une évaluation fiable des besoins financiers nécessaires à la mise à niveau, les programmes de rénovation n'avancent que dans un

relatif aveuglement, en termes notamment de prévisions, de gestion et d'aides.

La rénovation dans son aspect technique nécessite des professionnels capables d'effectuer le calcul des dépenses énergétiques, puis de mener les audits et études complémentaires nécessaires aux rénovations, et enfin les rénovations proprement dites. De ce fait, la formation, notamment à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UNIGE, par la formation de spécialistes en questions énergétiques, est la clef de la réussite d'actions en faveur des économies d'énergie. La formation ne doit pas être seulement encouragée pour des métiers requérant un niveau universitaire ou provenant de hautes écoles, mais à tous les niveaux : du maçon à l'architecte, de l'électricien à l'énergéticien, c'est toute la filière de la construction qui doit se former à ces nouveaux défis. Elle a déjà commencé cette « formation continue » mais de manière trop timide et lente. Le passage à une « société à 2 000 watts » nécessite un effort global de tout le secteur de la construction. Mais – ne l'oublions pas ! –, c'est aussi l'opportunité de nombreux nouveaux emplois pour toutes et tous, dans un domaine en essor favorable à l'environnement.

La présence de professionnels ne suffit toutefois pas à assurer les rénovations pour un parc immobilier genevois plus efficient énergétiquement. En effet, bien souvent, le grand public et même les professionnels ne sont pas suffisamment conseillés, encadrés, aidés dans leurs démarches. Dans ce cadre, la mise en place d'un guichet unique permettra de faciliter les procédures pour toutes et tous : des conseils, une meilleure coordination et une orientation pertinente sont les garants de davantage de projets de rénovations.

Le ScanE, organisant déjà des permanences ponctuelles pour les professionnels, pourrait être ainsi plus accessible et également s'adresser au grand public de manière plus facile qu'aujourd'hui. On ne peut néanmoins demander l'impossible : cela ne pourra en effet se faire sans moyens financiers supplémentaires donnés à ce service déjà submergé. Toutefois, la politique publique est d'extrême importance et elle doit trouver sa place dans les engagements financiers de l'Etat.

En ce qui concerne l'information plus générale, le grand public doit avoir accès aux informations sur la réalité de la consommation énergétique du parc immobilier genevois, sur les opportunités de réduction de cette consommation par la rénovation mais aussi par les éco-gestes du quotidien que tout le monde peut effectuer. Ce n'est en effet que par un effort, informé et partagé par toutes et tous, que nous pourrons arriver à concrétiser l'objectif – pour l'instant très théorique au vu de la politique menée – de la « société à 2 000 watts ».

Finalement, tout projet nécessite des fonds. Ces fonds existent actuellement, bien que pas suffisamment connus pour certains ou victimes maintenant ou bientôt de leur succès. Ils ne suffisent donc pas toujours. Avant d'envisager un financement plus important, il serait intéressant d'envisager la possibilité de fusionner les fonds existants. Cela permettrait une plus grande lisibilité mais aussi une base financière plus large. Les avantages de la simplicité pour les usagères et usagers devraient pourtant être évalués en rapport avec les difficultés du processus de fusion et de gestion du fond. En outre, la question d'un financement additionnel, par exemple par les fonds du 2^e pilier CIA/CEH, devra être posée : cela pourrait être un bon investissement pour ces fonds et une chance pour les rénovations.

Nous voyons donc que, par des mesures simples et volontaristes dans la formation, l'information, l'évaluation et la simplification, l'amélioration des performances énergétiques du parc immobilier genevois est possible. Sans cette volonté politique, la « société à 2 000 watts » restera malheureusement un rêve et ce sont les Genevois-e-s en premier lieu qui en paieront le prix.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.